

LA PRE-DEMANDE EN LIGNE, COMMENT FAIRE ?

La pré-demande de carte nationale d'identité vous permet de remplir en ligne le formulaire et de gagner ainsi du temps lors de votre passage au guichet de la mairie équipée d'un dispositif de recueil de données.

Pour effectuer une pré-demande, vous devez disposer d'un compte personnel sur le site de l'agence nationale de titres sécurisés ou bien vous identifier à l'aide du dispositif France Connect.

Si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer en quelques clics.

Ce système ne vous dispense pas d'un déplacement en mairie pour déposer votre dossier, mais il vous permet de gagner du temps

Il vous suffira en effet de donner votre numéro de dossier à l'agent municipal pour qu'il récupère vos informations

Vous n'aurez rien à remplir sur place. La vérification de vos pièces justificatives et la prise de vos empreintes digitales termineront la procédure de demande.

Votre titre sera ensuite fabriqué sous quelques semaines et vous serez averti par texto de sa disponibilité à la mairie.

LES POINTS NUMERIQUES

Afin de garantir l'égalité d'accès de tous au service public, quel que soit sa localisation, son équipement et sa maîtrise des nouvelles technologies, un ensemble de points et d'espaces numériques de proximité ont été déployés.

Il s'agit ainsi de mettre à disposition des usagers le matériel informatique nécessaire à leurs démarches et de proposer un accompagnement par un médiateur numérique.

Un point numérique est mis en place à la préfecture et dans les sous-préfectures de Brive et Ussel. Il est accessible aux heures d'ouverture au public.



Ne pas jeter sur la voie publique

MODERNISATION DE LA DELIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE



VOS DEMARCHES EN LIGNE



www.demarches.interieur.gouv.fr

www.ants.gouv.fr

www.service-public.fr

3939 Allô service Public

(15 cts par minute + le prix d'un appel)



MODERNISATION DE LA DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

Il est donc maintenant possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur internet afin de gagner du temps lors de son rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de données.

L'enregistrement des empreintes digitales du demandeur devient également obligatoire pour certifier le titre.

Enfin, vous pouvez effectuer votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, mairie proche de votre lieu de vacances, de votre lieu de travail ou de votre domicile, c'est vous qui choisissez.

Attention toutefois, le **dépôt** de votre dossier **et le retrait** de votre titre d'identité **doivent se faire dans la même mairie.**

LISTE DES 10 COMMUNES EQUIPEES D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL DE DONNEES ET D'EMPREINTES

- ✚ Argentat
- ✚ Beaulieu sur Dordogne
- ✚ Brive la Gaillarde (4 dispositifs)
- ✚ Egletons
- ✚ Malemort
- ✚ Objat
- ✚ Treignac
- ✚ Tulle (2 dispositifs)
- ✚ Ussel (2 dispositifs)
- ✚ Uzerche

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE - MODE D'EMPLOI



1 - Je vais sur le site de l'ANTS pour réaliser ma pré-demande de carte nationale d'identité. <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>



2 - je me crée un compte ou bien je m'identifie via France Connect



3 - Je remplis le formulaire en ligne.



4 - Je note bien le numéro de pré-demande car j'en aurai besoin lors de mon rendez-vous en mairie.



5 - Je rassemble les pièces de mon dossier.



6 - Je téléphone à la mairie de mon choix équipée du dispositif, pour prendre un rendez-vous et m'y rendre avec mon dossier.



7 - Je donne mon numéro de pré-demande et appose mes empreintes digitales.



8 - Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS.



9 - Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande.